

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE NIEDERMODERN**

**SEANCE DU 17 Février 2017**

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Le 17 Février 2017 à 20 H à la Mairie*

*Nombre de Conseillers : 13*

*Conseillers présents : 12*

**ETAIENTS PRÉSENTS** : M. Christian VIGHI Adjoint, M. Éric HAETTEL, Adjoint, Mme Estelle ALLENBACH, M. Pascal BERNHARDT, M. Yves BUCQUET, M. Claude DUTT, M. Pierre FRESCH, Mme Anita HETZEL, M. Michel LUX, M. Luis SANCHEZ, Mme Corinne ZAEPFEL

**ABSENTS EXCUSÉ** : M. Philippe LAEUFER

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du

16 Décembre 2016.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du

16 décembre 2016.

**1. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA MAIRIE LOT NR 1, 44 GRAND RUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du processus de mise en œuvre de la vente de l'immeuble en totalité situé au 44 Grand Rue.

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis 44 Grand' Rue « La Mairie Lot Nr 1 » qui n'est plus affectée à un service public depuis juillet 2016.

Vu la réalisation du projet suivant « Vente de l'immeuble en totalité ».

Madame le Maire propose le déclassement de l'immeuble sis 44 Grand 'Rue « La Mairie Lot Nr 1 » et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser l'immeuble sis 44 Grand 'Rue « La Mairie Lot Nr 1 » et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

## **2. DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION DE LA MAIRIE LOT NR 1, 44 GRAND RUE**

Par délibération en date du 17 Février 2017 le Conseil Municipal décide de procéder au déclassement préalable à l'aliénation du bien 44 Grand 'Rue « La Mairie Lot Nr 1 » en vue de sa cession. Aucune observation n'a été formulée et le Conseil Municipal a émis un avis favorable. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- de désaffecter l'immeuble sis 44 Grand 'Rue « La Mairie Lot Nr 1 », d'une contenance de 145 m<sup>2</sup>.
- de fixer le prix de vente à 97.500€ net vendeur.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **3. PROJET MAIRIE/SALLES DES FETES**

La demande du permis de construire a été enregistrée sous la référence PC 067 328 17 R0001 dont le projet indique la transformation d'une partie de l'actuel bâtiment des vestiaires en Mairie, de la création d'une salle des fêtes, d'un atelier municipal ainsi que d'un club-house et vestiaires de football.

Le délai d'instruction est fixé à 5 mois à compter de la date de dépôt de la demande soit le 26 janvier 2017.

## **4. SUBVENTIONS SCOLAIRES**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5 € par jour et par élève domicilié à Niedermodern pour les séjours ci-après :

La Hoube du 2 au 6 mai 2017 (Classe de CP bilingue / CE1-CE2 de l'école élémentaire Philippe Chrétien SCHWEITZER) :

- BERTRAND Nicolas / 5 rue Boecklin
- CASPAR Tom / 8 Grand rue
- SCHALBER Gaspard / 16 rue des Alouettes
- SERBINE Samuel / 55 Grand rue
- WENDLING Julie / 25 rue Boecklin

À Flaine du 26 mars 2017 au 31 mars 2017 (Collège Val de Moder) :

- BERTRAND Anaëlle
- DAENTZER Annaëlle
- ILLIG Samuel
- ZWIEBEL

Tom

En Normandie/ Londres du 15 mai 2017 au 20 mai 2017 (Collège Val de Moder) :

- BOUKRIA Nadia
- WOEHREL Héroïse

En Allemagne du 15 mai 2017 au 20 mai 2017 (Collège Val de Moder) :

- FRICKER Cyrille
- HAETTEL Marion
- BERTRAND Rebecca
- BOUKRIA Vanessa
- DENNI Chloé
- SONNTAG Joshua
- ADICEAM Naomi
- LAEUFER Léonie
- LEININGER Yoann
- MEDIANI Iliès
- PONSENARD Nikita

## **5. MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
**VU** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,  
**VU** le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

### **Le Conseil Municipal**

Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités du Maire et des adjoints au Maire :

Mme Dorothee KRIEGER,	Maire	31 %	de l'indice brut 1022
M. Christian VIGHI,	1 <sup>er</sup> Adjoint	8,25 %	de l'indice brut 1022
M. Eric HAETTEL,	2 <sup>ème</sup> Adjoint	8,25 %	de l'indice brut 1022

## **6. DIVERS**

- LOGEMENT DU PERE PHILIPPE :

Concernant le logement du Père Philippe, 3 logements ont été visités :

- Un logement situé à Pfaffenhoffen près de la Scène (qui a été retenu).
- Un second situé à l'Ancienne brasserie à Pfaffenhoffen.
- Le troisième à Uhrwiller.

Le loyer est estimé à 500€ par mois + 500€ de charges pour l'année. La subvention qui sera versée pour venir en aide au Père Philippe sera calculée au prorata et en pourcentage du nombre de catholiques dans notre commune. Soit 203€ pour l'année pour la commune de Niedermodern.

- POINT BULLETIN COMMUNAL :

Monsieur Eric HAETTEL, adjoint au Maire, présente le bulletin communal à l'Assemblée qui relate de très bonnes remarques à ce sujet. Cependant une petite modification concernant la déchetterie serait nécessaire au vu des horaires.

- BARRIERES DES CHEMINS COMMUNAUX :

Concernant les cinq barrières des chemins communaux, celle-ci sont installées et fonctionnelles à ce jour. Des cadenas sont sous réserves en cas de nécessité.

- OCCUPATION VOIRIE FRANK ALINE :

Madame FRANK Aline sollicite l'accord du Conseil Municipal pour occuper les lieux selon un endroit bien défini, soit deux demi-journées par mois en vue de son activité professionnelle qui est la coiffure/barbier ambulante.

- ELECTION PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVE :

Nous informons nos administrés que les prochaines élections présidentielles et législatives seront organisées à l'école, rue Gayling dans la salle de motricité. Des informations vous seront communiquées ultérieurement pour le bon déroulement des élections.

- AIRE DE JEUX/TERRAIN DE PETANQUE :

Madame le Maire souhaite réduire les heures d'ouverture et de fermeture de l'aire de jeux durant l'été, et, de plus si nécessaire clôturer le terrain de pétanque.